

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 4 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 4 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2019.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : **MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh - M. FOREST Daniel - Mme GUIGNIER Chantal - MM. OLIVIER André - POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques - Mme SALANSON Patricia.**
Absents excusés : **MM. BAUJARD Roland.**

Approbation du compte rendu du 7 janvier après précision que la société AFRAP fait de la signalétique.

Nomination du secrétaire de séance : M Cyril Pourreyron

Décisions du maire prises par délégation

Au sujet de la lagune qui est en panne depuis septembre, rencontre avec la CCSB, SUEZ, le Cabinet Merlin. La bathymétrie est bonne. Le moteur sera rebobiné pour une remise en route progressive. Une raison pour laquelle le moteur est en dysfonctionnement proviendrait d'un axe en nylon qui supporte l'hélice et qui a tendance à s'user. La turbine sera sortie tous les 4 mois pour vérifier l'état de cet axe. D'autre part un relais électrique sera installé, celui-ci disjonctera avant que le moteur ne grille.

Assistance juridique Centre de Gestion : délibération

Monsieur le Maire expose que la Commune de VAUXRENARD a recours à la « mission assistance juridique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 2001.

En conséquence, le montant de la participation financière due par la Commune de VAUXRENARD pour le recours à la « mission assistance juridique » s'élèvera, pour l'année 2019, à **172 €**.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de poursuivre le recours à la « mission assistance juridique » et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention **A.J. n° 01.09**.

Amendes de police 2018 : délibération

Monsieur Sylvain DORY annonce que le conseil départemental du Rhône a attribué à la commune de Vauxrenard la somme de 1000 € dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police 2018 suite au dossier relatif à la délibération 2018-05-17. Cette subvention sera utilisée pour la mise en sécurité du centre du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la subvention obtenue auprès du Conseil Général du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police, exercice 2018,
- **S'ENGAGE** à effectuer les travaux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à cette opération.

Mutualisation CCSB : assistant de prévention – délibération

Monsieur le Maire présente l'avenant pour la mutualisation de l'assistant de prévention de la CCSB. Les missions du service commun d'assistant de prévention sont l'élaboration et le suivi du document Unique ainsi que des missions tout au long de l'année.

Cet avenant est rattaché à la convention générale de mutualisation des services.

Celle-ci doit définir les modalités pratiques de mise à disposition de personnel d'une entité auprès d'une autre, ainsi que les modalités de prise en charge des coûts en résultant.

Après avoir lu le projet de convention, il se trouve que celui-ci n'est pas mis à jour (date d'effet au 1^{er} janvier 2014...) et le conseil municipal propose que cette délibération soit reportée.

Commission listes électorales

La commission s'est réunie vendredi 1^{er} pour vérifier la liste électorale. 11 personnes ont été retirées de la liste et seront prévenus.

CCSB : vœux 2019 à Lancié

Présence d'environ 350 personnes

Présentation des projets 2019.

Questions diverses

- Fermage Michaud
Le bail se termine en juin 2019, or le délai de dédite est de 18 mois.
Monsieur le Maire rencontrera Mme Michaud afin de discuter des conditions pour renouveler ce bail.
- Pylône téléphonique
La commune de Vauxrenard a été retenue au titre de l'arrêté complémentaire 2018 de l'opération dite « ticket mobile-new deal » pour déploiement d'un pylône.
Il faut fournir un terrain adéquat. La commune sera contactée par l'opérateur Bouygues. Les 4 opérateurs se sont répartis des secteurs mais chacun est obligé de laisser passer les autres.
Le financement est entièrement à la charge de l'opérateur privé.
- Travaux aux Brigands et au Thyl :
Consolidation des accotements (pose d'avaloirs).
- Le restaurant scolaire versait une prime de transport à Simone Guillon pour la défrayer. Pour Alexandra Large, il faut trouver une solution, le conseil envisage de lui verser des frais de déplacement.
- Garderie : Charline Méchain étant malade, Patricia Salanson a mis en place le remplacement grâce aux bénévoles.
Demande de prévoir d'acheter des jeux pour la garderie.
- Un bilan des postes d'Alexandra Large sera fait pendant les vacances de février.
- Journée citoyenne organisée par les chasseurs le 13 avril.
Présence de 30 Jeunes Sapeurs Pompiers.
- André Olivier fait le point pour savoir qui fera les états des lieux lors des prochaines locations de la salle des fêtes.
- Problème d'éclairage de la montée du bourg : le SYDER est prévenu.
- Clocher église : mousse sur la partie arrondie et tuiles à remettre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 4 mars 2019 à 20h30